

CAP Coiffure accéléré

Informations globales

Le CAP Métiers de la Coiffure est le diplôme d'Etat de référence pour devenir coiffeur et coiffeuse. Le diplôme en accéléré se présente en candidat libre.

L'ECMA propose une préparation accélérée en 9 mois. Le diplôme se prépare au sein de l'école, avec un rythme de 2 jours par semaine. Il s'adresse uniquement aux personnes majeures.

La formation ne demande aucune connaissance préalable. Elle est accessible aux débutants.

L'ensemble du matériel professionnel vous est mis à disposition au sein de nos locaux pour cette formation. Un kit essentiel de coiffure vous est remis en début de formation (coût : 500€).

La formation est disponible en financement personnels. Elle est ouverte au financements Pôle emploi, FIF PL, ANFH etc. Nous vous invitons à contacter ces organismes pour plus de précisions. Cette formation n'est pas ouverte au CPF.

Tarif : 3000€

L'ECMA propose sa formation en groupe réduit : 12 places sont disponibles sous réservation. La réservation se fait par la signature d'un contrat.

L'ECMA propose cette formation de septembre à mai. N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus. **MAÏS** vous accueillera avec grand plaisir !

Contenu & examen

Le CAP prépare les futurs professionnels aux techniques de coupe et de coloration, mais aussi à l'accueil de la clientèle et à la gestion des stocks.

L'ECMA propose cette formation en présentiel, le planning est partagé entre cours théoriques, cours pratique et conférences de marques.

Pôle 1

Coupe homme & femme

Coloration & effet de couleur

Mise en forme temporaire ou durable

Pôle 2

Accueil de la clientèle

Conseils & vente de services et produits

Contribution à l'activité de l'entreprise

A savoir

Les apprenants n'ayant pas de diplôme antérieur doivent passer les épreuves de matières générales (français, histoire géographie, EMC, physique chimie, langue vivante, EPS).

CAP Coiffure accéléré

Examen Final

EP1 - Technique de coiffure & PSE

Coef 14

EP2 - Relation clientèle

Coef 3

Evaluations en formation

Le CAP coiffure accéléré est organisé autour d'évaluations courtes mensuelles, d'auto-évaluations ponctuelles, d'évaluations d'acquis trimestrielles et d'un examen blanc. L'ensemble des modalités d'inscription aux épreuves de l'examen final se font à travers la plateforme du Ministère de l'Education Nationale : Cyclades.

Admission & inscription

L'ECMA procède aux admissions sur entretien individuel. Pour envoyer votre demande, les démarches se font en ligne.

Etape 1 : remplissez votre dossier d'inscription

Etape 2 : à partir du 16 avril, nous vous contactons sous un délai de 10 jours, pour fixer la date et l'heure de l'entretien individuel.

Etape 3 : nous vous rencontrons lors de l'entretien.

Etape 4 : nous contactons les candidat(e)s pour donner les résultats d'admissions 15 jours maximum après votre entretien !